

Le 23 octobre 2012.

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 23 octobre 2012, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween fait la lecture des quelques sujets dont nous allons discuter durant l'ajournement.

Enregistrement de la séance.

Dans la salle, une quarantaine de personnes se sont présentées pour discuter du passage des VTT sur les chemins municipaux.

Le conseil laisse la parole à un représentant, M. Louison St-Pierre, il fait mention d'un référendum. Mme Mc Sween répond qu'on ne fera pas de référendum là-dessus.

Après une discussion animée sur les sentiers, le club, la règlementation, les panneaux, la tolérance, la responsabilité municipale etc., Mme Mc Sween dit qu'on ne peut aller à l'encontre de la loi. Donc il y aura des discussions avec notre avocate, le ministère des transports, la Sûreté du Québec et le conseil municipal, auxquelles pourront assister 4 ou 5 représentants des VTT. Le conseil prendra la décision finale quand nous aurons reçu toutes les informations nécessaires.

Dans la salle, on demande d'inscrire au procès-verbal qu'il n'y ait pas d'assemblée régulière du conseil avant que le sujet des VTT soit réglé. (art. 148 C.M., séances déjà fixées).

Suivi déneigement chemin privé : ajouter le chemin Fréchette car nous avons eu une 3^e signature.

06-10-12 CORRECTION DE PRIX À L'ENTREPRENEUR

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la correction du prix demandé, vu qu'on ajoute le chemin Fréchette. Il sera possible pour lui de faire 2 ou 3 factures durant l'hiver, à partir du mois de janvier 2013.

M. Pascal Paquette donne un avis de motion pour faire le règlement numéro 346, pour amender le règlement numéro 344, imposant une tarification pour le déneigement des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire.

07-10-12 CORRECTION RÉOLUTION 06-09-12

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de corriger la résolution numéro 06-09-12, à l'effet d'ajouter le chemin Fréchette, et changer le numéro de porte sur le chemin Leblanc, la partie non entretenue, numéro civique 23 au lieu de 21.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Pascal Paquette pro-maire pour les mois de novembre, décembre 2012, et janvier 2013.

08-10-12 CONFECTION DES COMPTES DE TAXES

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à

l'unanimité des conseillers présents de faire confectionner les comptes de taxes 2013 par le personnel de la MRC d'Arthabaska, au coût d'environ 900 \$.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les travaux de drainage en avant du centre communautaire qui ont eu lieu début octobre, par Excavation Marquis Tardif.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la subvention de 300 \$ au club de l'Age d'or de Notre-Dame-de-Ham, tel que budgété.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale puisse s'inscrire à une formation virtuelle sur le budget, le 15 novembre, à partir de son poste de travail, au coût de 190 \$.

Formation de l'ADMQ à Victoriaville, sur la violence en milieu municipal, les élus ne trouvent pas ça nécessaire pour l'instant.

Facture de réparation de Linda Ramsay : lui demander une preuve, photographie ou autre, de l'incident, sinon la municipalité ne paiera pas la réparation à son auto, la municipalité n'étant pas responsable de l'état de la chaussée et n'a pas fait l'objet de négligence.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et l'inspecteur municipal à se rendre à une formation sur les droits acquis au bureau de la MRC, jeudi 25 octobre de 8h30 à 12h.

Nous recevons une lettre de Transports Québec pour l'amélioration de l'accès sur la route 161 et de la rue Principale : nous les remercions des travaux déjà faits. Faire remarquer que M. Dionne avait promis les feux clignotants pour 2013.

Fonds alliance centricoise : les chargées de projet remettent le document de demande de subvention aux élus, elles font une mise au point suite à la rencontre du début octobre, du budget convenu de 5 000 \$ pendant 3 ans, on doit déposer le tout avant le 30 novembre, et elles demandent qu'on garde la documentation dans la municipalité. Mme Mc Sween veut que les membres du conseil prennent le temps de lire le tout, on adoptera la résolution le 5 novembre.

Suivi bac brun : suite à la rencontre avec M. Lemieux de Gesterra et aux conclusions relatives au coût, le conseil décide de passer encore un an pour l'implantation.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un frigidaire second pour la salle communautaire, au coût de 200 \$, auprès de Mme Françoise Tardif de Ham-Nord ; le faire vérifier par Mario Ramsay avant pour savoir s'il fonctionne bien.

Demande de location du terrain de la municipalité et du chapiteau de la part de Christian Lemieux le 1^{er} août 2013, et demande de commandite. On voudrait savoir quelle activité il veut faire.

09-10-12 DÉPÔT DE 20%, TRAVAUX CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un dépôt de 20% à Portes et Fenêtres Pie X, soit une somme de 18 056 \$, quand les fenêtres seront installées.

Envoyer une lettre aux parents des enfants qui sont allés jouer sur les tas de sable en arrière du garage municipal ; faire mention que l'accès est défendu, c'est très dangereux et que la municipalité n'est pas responsable pour ça. Également, comme la toile est déjà brisée, et pas par le vent, si on y revoit les enfants, les parents seront responsables des bris et des frais encourus.

10-10-12 APPUI FRIJ, PROJETS LOCAUX 2009-2014

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été faite par le comité récréatif NDH Inc. dans le cadre du FRIJ projets locaux 2009-2014 ;

ATTENDU que le projet est de réaliser 10 rencontres thématiques qui permettront aux jeunes de se découvrir de nouvelles passions ;

ATTENDU que le projet «A la rencontre de soi» est destiné aux jeunes de 12 à 35 ans ;

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le comité récréatif NDH inc., par le prêt de la salle communautaire ainsi que tout le matériel que le comité aura besoin lors de ses animations ;

Il est entendu que cette collaboration se chiffre à 1 500 \$ pour la période du 1^{er} mars 2013 au 30 septembre 2014.

21h15, on prend une petite pause de 10 minutes pour aller faire des photocopies pour le sujet suivant.

Les chargées de projet nous expliquent le bail emphytéotique que l'on doit passer avec le comité récréatif NDH inc., pour l'utilisation du terrain de jeux et la demande de subvention au montant de 60 000 \$ pour le parc intergénérationnel. On y apporte quelques modifications, principalement sur les sujets d'obligation de perpétuer ces équipements.

11-10-12 BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme France Mc Sween, maire, et Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, puissent signer pour et au nom de la municipalité ledit bail emphytéotique avec le comité récréatif NDH inc. auprès de Me Marie Fréchette de Victoriaville.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (22 heures).

Accepter sur proposition de

Seconder par

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire
1

Christiane Leblanc, g.m.a. grade

Directrice générale et sec. très.

